

Bruxelles– 30 octobre 2025 – 8:05 CET

AB InBev Annonce un Remboursement d'une Série d'Obligations USD et d'une Série d'Obligations EUR d'un Montant Principal de 1,3 Milliards USD et de 615 Millions EUR

30 octobre 2025 – Anheuser-Busch InBev SA/NV ("**AB InBev**") (Euronext: ABI) (NYSE: BUD) (MEXBOL: ANB) (JSE: ANH) a annoncé aujourd'hui qu'AB InBev et ses filiales détenues en intégralité Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. ("**ABIWW**") et Anheuser-Busch Companies, LLC ("**ABC**") exercent leurs options respectives de remboursement anticipé des montants en principal restants dus repris dans le tableau ci-dessous, relatif aux séries d'obligations reprises dans le tableau ci-dessous, aux dates qui y sont précisées (chacune de ces dates, une "**Date de Remboursement**"):

Titre des obligations	ISIN / CUSIP	Emetteur	Montant Total en Principal restant dû	Montant Total en Principal à Rembourser	Date de Remboursement
Obligations à 3,650% venant à échéance en 2026 (les " Obligations USD ")	US03522AAG58/ 03522AAG5 144A: US03522AAD28/ 03522AAD2 Reg S: USU00323AD40/ U00323AD4	ABIWW et ABC	\$1.307.046.000	\$1.307.046.000	29 décembre 2025
Obligations à 2,700% venant à échéance en 2026 (les " Obligations EUR " et avec les Obligations USD, les " Obligations ")	BE6265142099	AB InBev	€615.160.000	€615.160.000	18 novembre 2025

Les obligations USD seront intégralement remboursées à la Date de Remboursement, à un prix de rachat égal à 100% du montant principal des Obligations USD, augmenté des intérêts courus et impayés sur le montant principal des Obligations USD à rembourser jusqu'à (exclue) la Date de Remboursement. Ce remboursement est effectué conformément aux modalités du Contrat d'Emission, daté du 13 novembre 2018, conclu par et entre ABIWW, ABC, AB InBev, les filiales garantes qui y sont désignés et The Bank of New York Mellon

Trust Company, N.A., en qualité de fiduciaire (le “**Contrat d'Emission de Base**”), le Troisième Supplément du Contrat d'Emission de base daté du 13 novembre 2018 (le “**Troisième Supplément du Contrat d'Emission**”), le Sixième Supplément du Contrat d'Emission, daté du 15 mai 2019 (le “**Sixième Supplément du Contrat d'Emission**”, et conjointement avec le Troisième Supplément du Contrat d'Emission, le “**Supplément du Contrat d'Emission**”) et les conditions des Obligations USD. Les termes en majuscule utilisés dans ce paragraphe auront la même signification que celle attribuée à ces termes dans le Contrat d'Emission de Base, Le Supplément du Contrat d'Emission et les conditions des Obligations USD, tels qu'applicables.

Les EUR Obligations seront remboursées, conformément aux Conditions, intégralement à la Date de Remboursement applicable à un prix de remboursement égal (i) au montant principal des Obligations EUR; ou (ii) si elle est plus élevée, la somme, telle que déterminée par l'Agent de Calcul, correspondant à la valeur actuelle des paiements restants de principal et d'intérêts sur les Obligations EUR à rembourser (à l'exclusion de toute fraction desdits paiements d'intérêts courus jusqu'à la date du remboursement) escomptés à la Date de Remboursement applicable sur une base annuelle (sur la base d'une année de 360 jours composée de douze mois de 30 jours) à un taux annuel égal au rendement actuariel jusqu'à maturité de l'Obligation Sélectionnée par l'AC, calculé en utilisant un prix pour l'Obligation Sélectionnée par l'AC (exprimé comme un pourcentage de son montant en principal) égal au Prix de l'Obligation de Référence pour la Date de Remboursement applicable plus vingt points de base (le “**Prix de Remboursement EUR**”). Le Prix de Remboursement EUR sera calculé le troisième Jour Ouvrable précédant la Date de remboursement. Les termes en majuscule utilisés dans ce paragraphe auront la même signification que celle attribuée à ces termes dans les Conditions des EUR Obligations.

A chaque Date de Remboursement applicable, (i) les Obligations ne seront plus considérées comme étant en circulation, (ii) le prix de remboursement applicable deviendra exigible et payable au titre des Obligations et, (iii) sauf en cas de défaut de paiement par AB InBev, ABIWW ou ABC du prix de remboursement applicable, les intérêts sur les Obligations appelées à être remboursées cesseront de courir à compter de la Date de Remboursement concernée (incluse).

Le Fiduciaire et l'Agent Domiciliaire transmettent aux détenteurs enregistrés des Obligations les avis de remboursement contenant les informations requises par le Contrat d'Emission de Base, le Supplément du Contrat d'Emission et les Conditions respective des EUR Obligations, tel qu'applicable.

Des versions en anglais, néerlandais et français de ce communiqué de presse seront disponible sur www.ab-inbev.com.

Mentions Légales

Ce communiqué est diffusé à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre de vente ou d'achat, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou une sollicitation de consentement

concernant des titres, quels qu'ils soient. Aucune vente de ces titres n'aura lieu dans un état ou tout autre juridiction dans lequel une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant leur enregistrement ou leur autorisation conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables dans cet État ou cette juridiction.

AB InBev Contacts

Investisseurs

Shaun Fullalove

E-mail: shaun.fullalove@ab-inbev.com

Ekaterina Baillie

E-mail: ekaterina.baillie@ab-inbev.com

Patrick Ryan

E-mail: patrick.ryan@ab-inbev.com

Médias

Relations Médias

E-mail: media.relations@ab-inbev.com

A propos d'AB InBev

Anheuser-Busch InBev (AB InBev) est une société cotée en bourse (Euronext: ABI) basée à Louvain, en Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL: ANB) et d'Afrique du Sud (JSE: ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE: BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons grand pour créer un avenir avec plus de célébrations. Nous cherchons constamment à proposer de nouvelles façons de célébrer les moments de la vie, à faire progresser notre secteur et à avoir un impact significatif dans le monde. Nous nous engageons à construire de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et à brasser les meilleures bières avec les meilleurs ingrédients. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona®, Stella Artois® and Michelob ULTRA®; multi-country brands Beck's®, Hoegaarden® and Leffe®; and local champions such as Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin®, and Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Louvain en Belgique. A l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co à St. Louis aux Etats-Unis. A la création de la Brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg. Jusqu'à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et matures, nous misons sur les forces collectives d'environ 144.000 collaborateurs basés dans plus de 50 pays à travers le monde. En 2024, AB InBev a réalisé un chiffre d'affaires de 59,8 milliards de dollars US (à l'exclusion des JV et des entités associées).

Déclarations prévisionnelles

Le présent communiqué de presse contient des « déclarations prospectives ». Ces déclarations reposent sur les attentes et points de vue actuels du management d'AB InBev quant aux événements et évolutions futurs et sont soumises à des incertitudes et des changements au fil des circonstances. Les déclarations prévisionnelles contenues dans ce communiqué comprennent des éléments autres que des faits historiques et comprennent typiquement des mots ou expressions tels que "seront", "pourrait", "devrait", "croire", "avoir l'intention de", "s'attendre à", "anticiper", "viser", "estimer", "probable", "prévoir" ou d'autres mots ou expressions ayant une portée similaire. Toutes les déclarations qui ne sont pas relatives à des données historiques sont des déclarations prévisionnelles. Vous ne devriez pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prévisionnelles, qui reflètent le point de vue actuel du management d'AB InBev, sont sujettes à de nombreux risques et incertitudes au sujet d'AB InBev et sont dépendantes de nombreux facteurs, qui pour certains sont en dehors du contrôle d'AB InBev. Des facteurs, risques et incertitudes importants peuvent entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats escomptés, y compris, mais sans y être limités les risques et incertitudes relatifs à AB InBev décrits au Point 3.D du Rapport Annuel de AB InBev dans le Formulaire 20-F déposé auprès de SEC le 12 mars 2025. Plusieurs de ces risques et incertitudes sont, et seront, aggravés par toute détérioration supplémentaire de l'environnement économique mondial, en ce compris en raison des fluctuations des taux de change et des conflits géopolitiques existants. D'autres facteurs inconnus ou imprévisibles pourraient entraîner des écarts significatifs entre les résultats réels et ceux anticipés dans les déclarations prévisionnelles.

Les déclarations prévisionnelles doivent être lues conjointement avec les autres avertissements qui sont inclus ailleurs, y compris le Formulaire 20-F le plus récent d'AB InBev et les autres les rapports inclus dans le Formulaire 6-K, et tout autre document qu'AB InBev a rendu public. Toute déclaration prévisionnelle contenue dans le présent communiqué doit être lue dans son intégralité à la lumière de ces déclarations, et il ne peut être garanti que les résultats effectifs ou les évolutions attendues par AB InBev se réaliseront ou, dans l'hypothèse où ceux-ci se réaliseraient de manière substantielle, qu'ils auront les conséquences ou effets attendus sur AB InBev, ses affaires ou ses opérations. Sauf lorsque cela est requis par la loi, AB InBev ne s'engage pas à publier ou à mettre à jour ces déclarations prospectives, à la lumière de nouvelles informations, événements futurs ou autre.